



Le Crédit Mutuel de Bretagne
a la confiance de votre comité
d'entreprise, C.O.S., C.A.S. ou amicale
parce que comme lui,
c'est VOUS que nous plaçons
au cœur de notre action.

Banque mutualiste appartenant à ses clients-
sociétaires, la solidarité, l'équité et la proximité sont
les valeurs qui nous animent. Vous écouter et vous
accompagner en toutes circonstances, innover sans
cesse pour vous rendre la vie plus facile, croire en vos
projets et vous aider à les réaliser : nous sommes la
banque différente engagée à vos côtés.
Partenaire de votre comité d'entreprise ou assimilé,
le Crédit Mutuel de Bretagne a le plaisir de vous
faire bénéficier de nombreux avantages.

Pour bénéficier de
tous les avantages
de la "Convention
Partenaire C.E.",
demandez votre code
partenaire à votre C.E.
et rendez-vous sur le site mercimonce.cmb.fr
pour obtenir votre carte de membre !



Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 969 368 746** Service gratuit
+ prix appel

Et retrouvez-nous également sur :

- facebook.com/creditmutueldebretagne
- @CMBretagne
- Crédit Mutuel de Bretagne

Pour bénéficier de ces avantages vous devez être salarié(e) de l'entreprise dont le CE, COS, CAS, Amicale et assimilé a conclu la convention avec le Crédit Mutuel de Bretagne. Cette convention doit être en vigueur le jour de la souscription du produit ou service bénéficiant de l'avantage tarifaire.

Les avantages présentés sont soumis à l'ensemble des dispositions légales et des stipulations contractuelles (conditions générales et particulières), applicables au(x) contrat(s) souscrit(s). Avantages en vigueur au 01/01/2018 et susceptibles d'évolution. Ces avantages ne se cumulent pas avec d'autres avantages portant sur les mêmes produits.

Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 €, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9). Entreprise régie par le Code des Assurances. 2 rue Vasco de Gama - Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9. Siren 343 142 659 RCS Nantes.

Arkéa Assistance - S.A. au capital de 1 690 000 € - Siren 518 757 166 RCS Brest - Siège social: 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Arkéa Assistance est déclaré en tant qu'organisme de Services à la Personne sous le n° SAP518757166.

Arkéa Sécurité - S.A. au capital de 1 040 000 € - Siren 528 743 859 RCS Brest - Siège social: 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Arkéa Sécurité exerce une activité privée de sécurité et est titulaire de l'autorisation administrative d'exercer n° AUT-029-2115-03-09-20150513729, délivrée par le C.N.A.P.S. le 09/03/2016.

SURAVENIR - S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 € - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société mixte régie par le Code des Assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75009 PARIS). Siren 330 033 127 RCS Brest.

Eole Finance est une marque de Financo. Financo, S.A. au capital de 58 000 000 €. RCS Brest 338 138 795. Siège social: 335 rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de Crédit à capital variable et de courtage d'assurances. N° ORIAS 07 025 585. Siège social: 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest. 03/2018.



Ref.: 000 000 336 - Crédit photos: iStock - 015262.

Grâce à votre C.E.
bénéficiez de
vrais avantages.



Construire chaque jour
la banque qui va avec la vie.

Convention
PARTENAIRE
C.E.
**Merci
mon C.E.!**

C.E., C.O.S., C.A.S., Amicale et assimilé





Je souhaite obtenir des renseignements sur les avantages qui me sont réservés.

Construire
chèque pour la banque
qui va avec la vie.

Crédit Mutuel
de Bretagne

Prenom - Nom* :
Adresse* :
Code postal / Ville* :

Vous pouvez me téléphoner au :
En renseignant votre numéro de téléphone, vous nous signalez votre souhait d'être rappelé(e) pour obtenir des informations sur cette offre.
Pour information : vous pouvez vous inscrire sur [bloctel \(www.bloctel.gouv.fr\)](http://www.bloctel.gouv.fr), la liste d'opposition au démarchage téléphonique.
de préférence de : h à h et de h à h

Nom de mon C.E.* :



*En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, les informations recueillies dans le présent coupon et signalées par un astérisque sont collectées par le Crédit Mutuel de Bretagne pour gérer votre demande de rendez-vous, en vue de vous renseigner sur les avantages qui vous sont réservés. Elles ont un caractère obligatoire dans le cadre de votre demande de rendez-vous. A défaut, celle-ci ne pourra être réalisée. Vous disposez sur ces données de droits dérivés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition que vous pouvez exercer auprès du Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle SRCL - 29808 Brest Cedex 9 ou par mail : relations.clientele@cmb.fr. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur l'ensemble de vos droits et plus largement sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez vous reporter à la rubrique « Informations et Libertés » des Conditions Générales de Banque en vigueur disponibles dans les agences CMB ou sur le site www.cmb.fr. Vos données personnelles peuvent également être utilisées par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour des actions commerciales. Si vous souhaitez vous opposer à une telle utilisation, cochez la case « Champs ». Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. Siège social : 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Riedec-Kerhuon - Siren 775 572 018 RCS Brest - OIRAS 07 025 595_03/2018.

Il n'y a pas d'âge pour profiter de tous nos avantages.

NAISSANCE
30 € OFFERTS
à l'ouverture
d'un Livret CMB⁽¹¹⁾

Au Crédit Mutuel de Bretagne, nous souhaitons la bienvenue à votre enfant en lui offrant 30 € à sa naissance pour l'ouverture de son Livret CMB⁽¹¹⁾.



ASSURANCE-VIE ET PERP
FRAIS D'ENTRÉE RÉDUITS À 0,50%⁽¹²⁾

Profitez d'un taux de frais d'entrée avantageux sur les contrats d'assurance-vie NaviG'Options.

50 % de réduction
sur les frais de versement⁽¹³⁾

Bénéficiez d'un taux de frais privilégié pour tous les versements sur un contrat d'assurance-vie NaviG'Options ou un contrat Plan Épargne Retraite Populaire (PERP), NaviG'Horizons.

(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. En cas de crédit à la consommation, vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours.
(8) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre caisse de Crédit Mutuel de Bretagne, prêteur. En cas d'offre de crédit immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente étant subordonnée à l'obtention du prêt, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées si le prêt n'est pas obtenu.
(9) L'option "Confort" couvre les risques décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Invalidité Permanente Totale. ^{PREVI} Crédits Particuliers est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs géré par Suravenir et Suravenir Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. Coût standard sans majoration, ni surprime, ni autres frais, pour des assurés ayant entre 36 et 40 ans.
(10) Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit par Financo. Prêt personnel adossé à l'épargne salariale : la mensualité du crédit intègre les intérêts et le cas échéant, la prime d'assurance. Le capital est remboursable lors de la dernière échéance contractuellement convenue. Il est remboursé en tout ou partie par affectation de l'épargne salariale. Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et dépendent en particulier de l'évolution des marchés financiers.
(11) Offre valable jusqu'au 1 an de l'enfant pour toute souscription d'un Livret CMB à son nom dans une Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne. Les 30 € seront versés exclusivement par virement sur ce livret dans un délai d'un mois après la souscription. Une même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret CMB. Cette offre (limitée à un des parents) ne peut se cumuler avec toute autre offre promotionnelle portant sur le même produit.
(12) Offre applicable à toute nouvelle adhésion réalisée dans le cadre de l'offre partenaire C.E. par un ayant droit, son conjoint, son partenaire de PACS ou leur(s) enfant(s) mineur(s). Les frais et montants minimum de versement sont disponibles dans la notice du contrat. L'offre s'applique au compartiment en gestion libre "Gestion autonome", les frais de versement sur le compartiment en mandat d'arbitrage "Service de gestion déléguée" étant de 0 %. Les frais et montants minimum de versement sont disponibles dans la notice des contrats. NaviG'Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport. Ce contrat est géré par Suravenir.
(13) Offre applicable à tout versement exceptionnel sur contrat existant, et/ou mise en place ou modification de versements programmés, ainsi qu'à toute nouvelle adhésion (uniquement au contrat ^{PREVI} Horizons), réalisés dans le cadre de l'offre partenaire C.E. par un ayant droit, son conjoint, son partenaire de PACS ou leur(s) enfant(s) mineur(s). Les frais et montants minimum de versement sont disponibles dans la notice des contrats. ^{PREVI} Options est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport. ^{PREVI} Horizons est un contrat Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) de type multisupport. Ces deux contrats sont gérés par Suravenir.
Document publicitaire, dépourvu de valeur contractuelle.

Quel que soit votre projet, nous vous aidons à le faire avancer.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION⁽⁷⁾
JUSQU'À 75 000 € Travaux, voyage, voiture... bénéficiez d'un seul prêt pour financer tous vos projets ou pour effectuer un regroupement de crédits.

pour tous vos projets, frais de dossier offerts.

EXEMPLE : Pour un prêt personnel amortissable d'un montant de 10 000 € sur 48 mois (hors assurance facultative), le **taux annuel effectif global (TAEG) fixe est de 2,99 %*** (le taux débiteur fixe est de 2,95 %), le **montant de l'échéance (hors assurance facultative) est de 221,12 €**. Le **montant total dû s'élève à 10 613,76 €** (frais de dossier : 0 €, intérêts du prêt : 613,76 €). Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour un assuré (hors surprimes éventuelles) couvert à 100 % sur la base de la couverture CONFORT (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Temporaire de Travail) ^{PREVI} Crédits Particuliers⁽⁹⁾ : 1,33 % soit un coût mensuel de l'assurance facultative de 5,30 € s'ajoutant à la mensualité indiquée plus haut. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 254,40 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRÊTS HABITAT⁽⁸⁾ Construction, achat d'un logement neuf ou ancien, nos offres de crédit immobilier s'adaptent à votre projet avec un plan de financement personnalisé.

- **15 000 €** À 0,75 %** sans frais de dossier pour un prêt primo accédant.
- **FRAIS DE DOSSIER RÉDUITS DE MOITIÉ** sur les autres crédits immobiliers.

EXEMPLE : Pour la souscription d'un prêt Primo Accédant CE d'un montant de 15 000 € sur 15 ans. Le **taux annuel effectif global (TAEG) fixe est de 0,75 %** (taux débiteur annuel fixe : 0,00 %), les **180 mensualités de 88,12 €**. Le **montant total dû s'élève à 15 861,60 €** (frais de dossier : 0 €, intérêts du prêt : 0 €). Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour un assuré de 40 ans (hors surprimes éventuelles) couvert à 100 % sur la base de la couverture CONFORT (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Invalidité Permanente Totale) du contrat ^{PREVI} Crédits Particuliers⁽⁹⁾ : 0,75 % soit un coût mensuel de l'assurance de 4,79 € (inclus dans l'échéance de remboursement indiquée plus haut). Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 862,20 €. Le montant maximum de ce crédit destiné aux primo accédants est de 15 000 €.

PRÊT ADOSSÉ À L'ÉPARGNE SALARIALE
Des projets mais une épargne salariale bloquée ? Découvrez une solution originale et novatrice, le **PRÊT MYSELF⁽¹⁰⁾**. Connectez-vous sur : www.eolefinance.com ou contactez-nous au : **0 800 201 202**

*Taux en vigueur au 01/03/2018 pour un crédit de 10 000 € sur 48 mois. Ce taux varie en fonction du montant et de la durée du crédit. Il est également susceptible d'évolutions dans le temps. ** Jusqu'à 15 000 €, montant limité à 10 % du coût total de l'opération.

Nous avons toutes les solutions pour vous simplifier le quotidien.

CARTE BANCAIRE ET COMPTES-CHÈQUE⁽¹⁾
6 MOIS DE COTISATION OFFERTS pour toute souscription d'un forfait Eurocompte⁽¹⁾, options comprises.

Assurance, prévoyance, nous sommes à vos côtés à chaque moment de la vie.

ASSURANCES
3 MOIS DE COTISATION REMBOURSÉS Pour toute souscription d'un contrat Automobile, Multirisque Habitation, Complémentaire Santé, Mobil-Home⁽²⁾.

PRÉVOYANCE ET PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES
3 MOIS DE COTISATION REMBOURSÉS
Pour toute souscription d'un contrat ^{PREVI} Accidents de la Vie⁽²⁾, ^{PREVI} Famille si capital assuré supérieur ou égal à 20 000 €⁽³⁾, ^{PREVI} Obsèques si cotisation viagère ou temporaire 10 ans⁽⁴⁾, ^{PREVI} Assistance (Téléassistance aux personnes)⁽⁵⁾, ^{PREVI} Sécurité E-Gardien (Télésurveillance des biens)⁽⁶⁾.



(1) La convention Eurocompte est une convention tarifaire multi-services (de base et optionnels) sous forme d'abonnement à cotisation périodique permettant à son souscripteur de bénéficier de tarifs préférentiels sur les produits et services bancaires ou d'assurance, qui en relèvent. La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par la banque.
(2) Assureur : Suravenir Assurances.
(3) ^{PREVI} Famille est un contrat d'assurance temporaire décès géré par SURAVENIR.
(4) ^{PREVI} Obsèques est un contrat d'assurance de groupe de type vie entière géré par SURAVENIR.
(5) Contrat souscrit auprès de : Arkéa Assistance. Pour toute souscription d'un contrat ^{PREVI} Assistance, les trois premiers mois d'abonnement complet à partir de la date de souscription sont offerts.
(6) Contrat souscrit auprès de Arkéa Sécurité. Pour toute souscription au service de télésurveillance E-gardien (hors sur-mesure), les trois premiers mois d'abonnement complets à partir de la date de souscription sont offerts.